AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

15 francs

N° 32 - Mai 1963
8ème supplément

GARD

MOUCHE DE LA CERISE

L'Insecte est capturé depuis une semaine par nos postes de piégeage; son évolution est contrariée par le Mistral.

Cependant la maturité de certaines variétés susceptibles d'être parasitées approche, c'est pourquoi il est conseillé de traiter :

- avant le 26 mai si le traitement peut être exécuté avec un insecticide à base de D.D.T,

1963 - avant le 1° juin si le traitement peut être réalisé à l'aide d'une bouillie au
23 diméthoate

Le 20/5/1963

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon - Le Directeur Gérant : L. BOUYX